

IV traite des fonctions des commissaires des guerres employés dans l'intérieur du royaume en dix-neuf articles. Se réservant S. M. de faire connoître ses intentions sur les fonctions des commissaires des guerres employés aux armées dans l'ordonnance qu'elle rendra sur le service de campagne ; & voulant qu'il ne soit dérogé à aucune des ordonnances précédentes concernant la constitution, les prérogatives & les fonctions des commissaires des guerres ; en ce qui ne feroit pas contraire à l'ordonnance présente. Les 19 articles de ce titre doivent être lus dans l'ordonnance même.

Le public est fort occupé d'un événement tragique qui s'est passé dernièrement près de Montargis. Mr. de Villermoi, commissaire des guerres, & Mr. l'abbé Berthelot emportés par l'ardeur de la chasse s'écarterent sur la terre de Mr. de Biragues, capitaine d'artillerie ; celui-ci averti par les coups de fusils, accourut armé & accompagné de son fils, âgé d'environ 12 ans ; dès qu'il aperçut les chasseurs qu'il prit pour des braconniers, il leur cria de mettre bas les armes. Mr. de Villermoi, malheureusement trop prompt tira sur Mr. de Biragues & l'étendit mort sur la place. Son compagnon coucha en joue le fils de Mr. de Biragues qui s'étoit jetté sur le corps de son pere ; mais le fusil rata. On raconte ce fait de diverses manieres ; & il est bien difficile de découvrir la vérité ; ce qu'il y a de certain, c'est que le pere de Mr. de Villermoi, vieillard de 84 ans, a été